



BREAK BREAK...

COMPTE-TEMPS

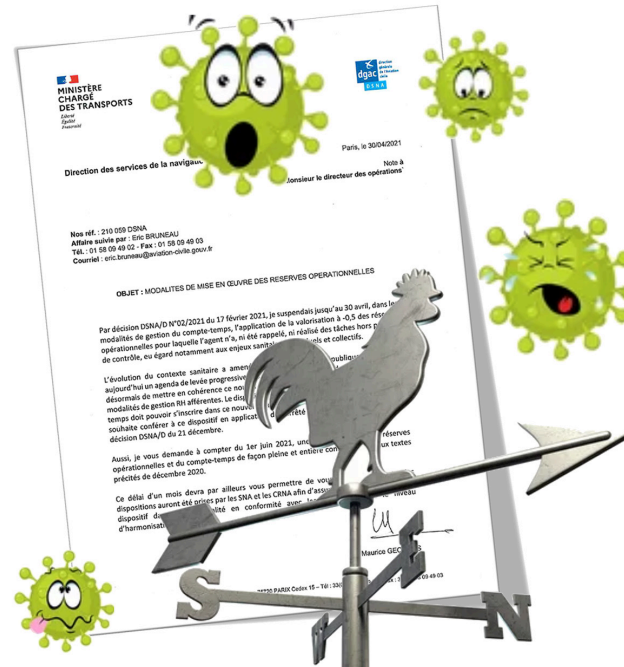
Le 30 avril 2021

ENFIN UN REPORT !

Sans atténuer le rejet profond du mécanisme des Réserves Opérationnelles et de leur compte-temps, l'UNSA-ICNA revendique, depuis le début des débats autour de sa date de mise en œuvre, l'incompatibilité entre ce dispositif et l'état d'urgence sanitaire.

Il aura fallu attendre les dernières heures de la décision dérogatoire en vigueur, et l'intervention des syndicats auprès du ministère, pour que la décision de la DSNA de ne pas prolonger la dérogation soit contredite.

Un front syndical enfin unanime, après des débuts coupablement passifs, aura permis de contrecarrer ce qui apparaissait à beaucoup comme une hérésie : l'entrée en vigueur du compte-temps en dépit de restrictions sanitaires strictes qui demeuraient la norme.



Report du décompte des réserves opérationnelles hors site dans le compte-temps au

1^{er} juin 2021

date de sortie de l'État d'Urgence Sanitaire

La DSNA a voulu, une fois de plus, fixer ses règles sans concertation et contre les personnels.

Ce report n'est en aucun cas une victoire pour les contrôleurs, toujours enrôlés dans ce dispositif des réserves opérationnelles, mais cette décision de bon sens rappelle qu'on ne peut pas jouer avec la santé et la sécurité sanitaire des personnels de la DSNA, même par dogme.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr